

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2405

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 7°

objet: Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) -

Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation d'une convention de

financement - Autorisation à solliciter des recettes

service: Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés</u>: Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2405

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s): Lyon 7°

objet: Construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation d'une convention de financement - Autorisation à solliciter des recettes

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le siège du Centre international de recherche contre le cancer (CIRC) est implanté sur Lyon depuis 1972. Cette implantation fait suite à l'accord de siège, signé en 1967 entre le Gouvernement français et l'organisation mondiale de la santé (OMS). Il est ainsi le seul organisme international, avec l'UNESCO à avoir son siège en France.

Cet établissement, unique CIRC indépendant au monde, constitue un équipement d'excellence de stature internationale grâce aux missions qu'il accomplit en matière de recherche, de formation, d'éducation et de prévention, notamment, dans et pour les pays en voie de développement.

Son implantation contribue ainsi au rayonnement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon en participant à renforcer l'attractivité du Biodistrict de Lyon, territoire privilégié d'accueil des sciences du vivant.

II - Le projet

Les bâtiments occupés par le CIRC dans le 8° arrondissement, propriété de la Ville de Lyon, sont dans un état de vétusté très important qui met en péril la pérennité des activités du CIRC.

C'est la raison pour laquelle, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et la Métropole se sont engagés pour la relocalisation du CIRC au cœur du Biodistrict par la construction d'un bâtiment dédié et ont formalisé un engagement financier via une convention cadre approuvée par délibération n° 2015-0710 du Conseil de la Métropole le 2 novembre 2015.

Cette opération particulièrement importante pour la Métropole répond aux enjeux économiques stratégiques de sa filière sciences de la vie, en contribuant à :

- renforcer la taille critique du Biodistrict de Gerland,
- accroître la visibilité européenne et mondiale de Lyon et de sa filière d'excellence,
- favoriser l'ancrage de la fonction recherche et développement des acteurs des sciences du vivant.

Le nouveau bâtiment, répondant aux besoins du CIRC, développera une surface utile de 11 315 mètres carrés, répartis comme suit :

- bureaux administratifs et de recherche : 5 586 mètres carrés,
- laboratoires standards et spécialisés : 1 571 mètres carrés,
- locaux communs fonction-support (auditorium, salles de réunion, hall d'accueil, bibliothèque, cafétéria, locaux pour le personnel, etc.) : 2 643 mètres carrés,
- Biobanque et services associés : 1 515 mètres carrés.

La Métropole, maître d'ouvrage de l'opération, a lancé le 13 mai 2016, une procédure de consultation en conception réalisation qui a permis de sélectionner 5 candidatures en novembre 2016.

Les groupements ont remis leur offre le 29 mai 2017.

Les projets ont ensuite été analysés et auditionnés par un jury du 7 au 13 novembre 2017 et la commission permanente d'appel d'offres (CPAO) a rendu sa décision le 24 novembre 2017.

Le choix de la CPAO est présenté, par délibération séparée au Conseil du 15 décembre 2017, afin d'autoriser monsieur le Président à signer le marché.

III - Les modalités de financement du projet

Par délibération du Conseil n° 2015-0710 du 2 novembre 2015, la Métropole a approuvé les modalités financières du projet.

Une 1ère autorisation de programme globale a été individualisée pour un montant de 4 915 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes à la charge du budget principal.

Cette autorisation de programme a permis l'attribution des marchés des différentes assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) développement durable, économistes, coordination sécurité et protection de la santé (CSPS), ainsi que la réalisation des études concernant l'opération de démolition et dépollution.

Pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage de l'opération de démolition et de dépollution du terrain d'assiette du nouveau siège du CIRC a été confiée à la Métropole par la Ville de Lyon. Le financement de cette opération estimée à 2 000 000 €TTC, sera totalement assumé par la Ville, conformément à la convention de fond de concours approuvée par délibération du Conseil n° 2016-1427 du 19 septembre 2016. Une délibération sera soumise ultérieurement au Conseil pour autoriser la signature du marché de démolition et de dépollution avec le titulaire retenu.

Après consultation, la CPAO du 24 novembre 2017 a retenu le projet Demathieu Bard construction / Art et Build architectes / Unanime Architectes Lyon / WSP France / Inddigo pour la construction du nouveau centre du CIRC, qui s'élève à 36 900 000 € HT, soit 51 600 000 € TDC.

Dépenses TDC (€)		Recettes TDC (€)	
construction	51 600 000	Etat	17 000 000
dépollution - démolition	2 000 000	Région Auvergne-Rhône-Alpes	13 000 000
		Métropole de Lyon	21 600 000
		Ville de Lyon	apport foncier
			dépollution démolition (2 000 000 €)
Total	53 600 000	Total	53 600 000

IV - La convention attributive de subvention entre la Métropole de Lyon et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Par délibération du Conseil n° 2016-1427 du 19 septembre 2016, et en application de la convention cadre signée le 15 décembre 2015, la Métropole a approuvé les conventions bilatérales formalisant les engagements financiers des partenaires de l'opération "relocalisation du CIRC" : Région Auvergne-Rhône-Alpes, État, Ville de Lyon.

Une convention subséquente a été signée avec l'État, permettant le versement d'1 M€ sur les 17 M€ de participation totale.

Une nouvelle convention attributive d'une subvention de 5,333 M€ est proposée par l'Etat - Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, définissant les modalités de versement de celleci, dont un premier versement dès 2018.

Il est proposé au Conseil de procéder à l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale :

- pour un montant de 48 685 000 € en dépenses, permettant de couvrir l'ensemble des dépenses du projet : démolition et dépollution sur le site d'implantation et construction du nouveau bâtiment,
- pour un montant de 31 000 000 € en recettes et d'approuver la convention attributive de la subvention de l'Etat-Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation fixant les modalités de versement de celle-ci :

Vu ledit dossier:

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) la poursuite de l'opération de construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7°.
- b) la convention attributive de subvention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Etat Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en application de la convention cadre signée le 15 décembre 2015 formalisant les engagements financiers des partenaires de l'opération "relocalisation du CIRC".
- **2° Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P02 Rayonnement national et international pour un montant de 48 685 000 € en dépenses et 31 000 000 € en recettes à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P02O4934, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- en 2018 : 4 000 000 € en dépenses et 1 000 000 € en recettes,
- en 2019 : 12 015 000 € en dépenses et 10 500 000 € en recettes,
- en 2020 : 28 700 000 € en dépenses et 13 650 000 € en recettes,
- en 2021 : 3 970 000 € en dépenses et 5 850 000 € en recettes.

Le montant total de l'autorisation de programme est donc porté à 53 600 000 € en dépenses et à 32 000 000 € en recettes.

3° - Autorise monsieur le Président :

- a) à signer ladite convention et tout acte afférent à la mise en œuvre de ce financement,
- b) à solliciter toute nouvelle subvention liée au projet de construction du nouveau siège du CIRC et à signer toute convention de financement en recettes prise en application de la convention cadre signée le 15 décembre 2015 ou de toute autre nouvelle demande et à l'exécuter.
- **4° Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal, opération n° 0P02O4934 exercices 2018 et suivants chapitre 23 fonction 67.
- **5° Les recettes** correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal opération n° 0P02O4934 exercices 2018 et suivants chapitre 13 fonction 67.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

.